CAP Val de Saône LE MAG'

LE MAGAZINE DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2 - Juin 2018

SOLIDARITÉS P.7-8

Enfance/Jeunesse : Un service périscolaire (cantines, accueils matin et soir) uniformisé sur l'ensemble du territoire en septembre 2018

ACCUEIL DU PUBLIC P.3

CAP VAL DE SAÔNE : S'agrandir pour mieux vous accueillir

CADRE DE VIE P.4

DÉVELOPPEMENT DURABLE : Le site de stockage des déchets se transforme...

ATTRACTIVITÉ P.11-12

TOURISME : Des actions concrètes pour valoriser le territoire

Sommaire

FINANCES
P.2 Les axes forts du budget 2018

EXTENSION DU SIEGE DE LA CAP
P.3 S'agrandir pour mieux vous accueillir

DEVELOPPEMENT DURABLE
P.4 Le site de stockage des déchets se transforme...

ECOLE DE MUSIQUE ET D'ART
P.5-6 Un projet tout en chanson à l'école Jean Jaurès

ENFANCE/JEUNESSE
P.7-8 Un service périscolaire uniformisé en septembre 2018

ENFANCE/JEUNESSE
P.9 Diversifions l'offre d'activités dédiées aux jeunes

COMMUNICATION NUMERIQUE
P.10 Création d'un nouveau site internet

TOURISME
P.11-12 Des actions concrètes pour valoriser le territoire

SERVICES DE LA CAP VAL DE SAONE
P.13-14 Interview des agents de collecte des déchets ménagers

CAP Val de Saône Le Mag'

Directeur de publication :
Marie-Claire BONNET-VALLET
Directeur de rédaction : Charly VIARD
Réalisation : Nicolas LABBE
Crédits photos (sauf mentions) :
Communauté de Communes
Auxonne-Pontailler Val de Saône

Impression : Imprimerie Vidonne
4. rue de la petite Fin
21121 Fontaine-lès-Dijon
Communauté de Communes
Auxonne-Pontailler Val de Saône
Ruelle de Richebourg
21130 AUXONNE
contact@ccavds.fr - 03 80 27 03 20
www.capvaldesaone.fr

Édito

Rendre compte et indiquer le cap !

La proximité de la Saône invite souvent aux comparaisons navigatrices ! Plus sérieusement, l'exercice d'un mandat s'accompagne du devoir d'informer. Avec ce deuxième numéro de **CAP** Val de Saône-Le Mag', la **C**ommunauté de communes **A**uxonne-**P**ontailler Val de Saône poursuit son engagement à vous **rendre compte** de son action.

Le Budget, acte fondateur de la vie d'une collectivité, nous éclaire sur les missions exercées et les priorités accordées en 2018 pour notre territoire. **Il donne le cap !** On y retrouvera la place prépondérante accordée **aux familles** et aux plus jeunes de nos concitoyens, l'attention portée à **notre cadre de vie**, la volonté enfin d'un territoire attractif par son **économie.** Aborder **le tourisme,** c'est toujours évoquer l'économie. Ses axes forces comme **l'itinérance** (tourisme fluvial, véloroutes...) et **le patrimoine** au fil de l'eau, sont créateurs d'emplois non délocalisables et aménagent le territoire ! **Le vélo** est dans l'air du temps, quelque soit sa pratique, pour les sportifs ou les curieux de balades. Le vélo à assistance électrique fait son entrée à l'Office de Tourisme ! On pourra ainsi pédaler sur **l'Echappée Bleue**, notre Voie Bleue-V50 rebaptisée, qui file depuis le Luxembourg jusqu'à Lyon et musarde le long de la Saône, en traversant notre territoire du Nord au Sud.

L'accueil des publics est essentiel à nos missions. Aussi, ces accueils seront-ils repensés à Auxonne et à Pontailler-sur-Saône, pour les rendre plus fonctionnels et plus faciles pour tous. **Une extension des locaux** sera réalisée à Auxonne en 2019. Bien financé, ce projet permettra aussi des **économies** de fonctionnement, en rassemblant l'Ecole de Musique et d'Art et le siège sur un même site. Maillon essentiel de notre attractivité et source d'éducation et d'épanouissement, **l'Ecole de Musique et d'Art** enrichit encore ses propositions à destination des jeunes publics. C'est la même volonté de maintenir un bon niveau de services à toutes les familles, qui a motivé **l'uniformisation du périscolaire** à tout le territoire.

Notre environnement est aussi au cœur de nos préoccupations. Au sein de la collectivité, nous vous proposons de découvrir le métier difficile des **rippeurs.** Au petit matin, ils sont à pied d'œuvre et leur portrait nous renseigne sur la **citoyenneté. L'Ecopôle de Grands Moulins,** à Drambon, est également un acteur de notre environnement. **L'innovation,** au service de la transition énergétique, trouve une traduction sur notre territoire, avec ce grand projet lié à l'énergie photovoltaïque.

Tous ces aspects de votre quotidien sont accessibles désormais sur **nos deux nouveaux sites internet** : le site généraliste et le site de l'Office de Tourisme. Remaniés pour plus de lisibilité et de convivialité, ils sont **l'interface entre vos besoins et votre Communauté de Communes !**

Bonne lecture !

Marie-Claire BONNET-VALLET
Présidente de la CAP Val de Saône

LE BUDGET DE LA CAP

LES AXES FORTS DU BUDGET 2018

Moment important de la vie d'une collectivité, le budget 2018 a été approuvé le 22 mars par le Conseil Communautaire.

Une masse salariale stable

La masse salariale de la CAP Val de Saône permet de financer l'action quotidienne de près de 150 agents. Le schéma ci-contre vous indique la répartition par service. Pour la 1ère fois depuis des années, les efforts de gestion et l'investissement des agents permettent de maîtriser ce poste budgétaire. De la même manière, les charges à caractère général ont été stabilisées.

De nouvelles compétences obligatoires à financer

L'Etat a confié aux Communautés de communes de nouvelles missions. Autant de compétences qui ont un coût et qui ne sont pas financées par l'Etat :
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI – voir prochain magazine) : 125 000 €.
- Etudes sur le transfert des compétences eau et assainissement : 220 000 € (avec des financements à hauteur de 80%).
- Aire d'accueil des gens du voyage (voir ci-contre) : 330 000 € (dont 30 000 € au budget 2018).

Une volonté d'investir au service du territoire

Extension des locaux communautaires (voir p.3), études stratégiques sur le développement économique (hôtel d'entreprises, réponses à des demandes de développement d'entreprises du territoire, …) et prise de compétence « Création de maisons de santé » sont à l'ordre du jour de cette année 2018.

Une fiscalité stabilisée

Augmentés en 2017 pour faire face au financement des compétences nouvelles transférées à la Communauté de communes, les impôts locaux n'évolueront pas en 2018. Et la taxe GEMAPI, prévue pour financer cette compétence, ne sera pas instaurée.

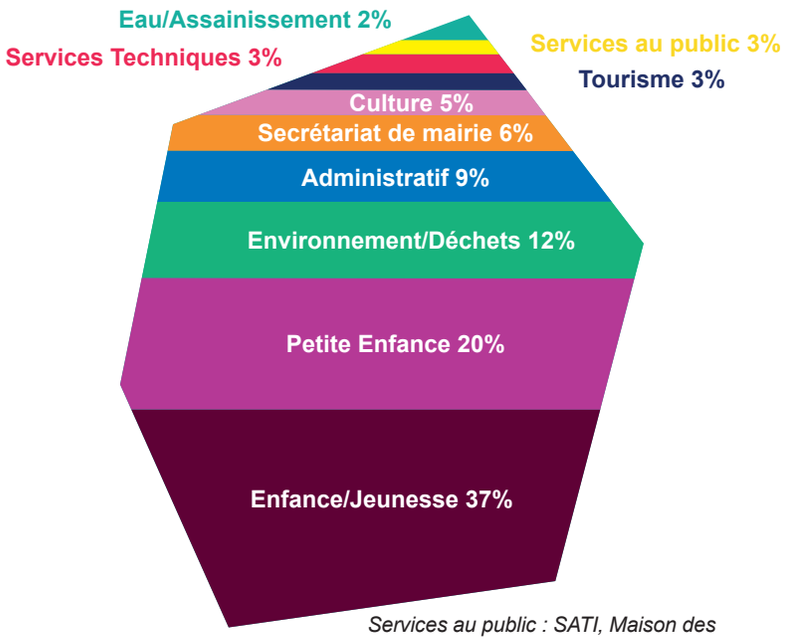

Services au public : SATI, Maison des Services, Maison de l'emploi, funérarium.

Création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage

Depuis 2010, la Loi oblige toutes les communes de plus de 5 000 habitants à aménager et gérer une aire d'accueil des gens du voyage. Pour Auxonne, ceci consiste à créer une aire de 20 places, aujourd'hui inexistante. Cette obligation a récemment été transférée aux Communauté de communes et nous devons donc nous mettre en conformité avec la Loi. La Ville d'Auxonne a fait des propositions de sites et, une fois le meilleur emplacement identifié, la Communauté de communes devra assumer un investissement évalué à 330 000 € HT, hors foncier. Une subvention de l'Etat a d'ores et déjà été sollicitée.

Attention : *ne pas confondre ce projet avec l'aire de grand passage destinée à accueillir les grands groupes de gens du voyage et qui doit s'étendre sur plusieurs hectares. Un tel projet ne verra pas le jour sur notre territoire compte tenu de la proximité d'autres équipements.*

CAP VAL DE SAÔNE : EXTENSION DES LOCAUX DU SIÈGE

S'AGRANDIR POUR MIEUX VOUS ACCUEILLIR

Le nouveau bâtiment rassemblera de nombreux services

Située Ruelle de Richebourg à Auxonne, la CAP Val de Saône porte un projet d'extension de son siège.

L'agrandissement des locaux aura pour but de :

- Regrouper les services et mieux accueillir le public (mobilité douce, pôle d'accueil unique, accueil des services sociaux du Conseil départemental, ...),
- Disposer de locaux adaptés pour les 300 élèves et la quinzaine de professeurs de l'École de Musique et d'Art et contribuer au développement de nouvelles activités (danse, musiques actuelles, …),
- Créer un lieu dédié à la jeunesse.

Avec l'appui de BAU Architecte, un permis de construire vient d'être déposé et les travaux devraient démarrer fin 2018, pour une durée prévisionnelle d'un an.

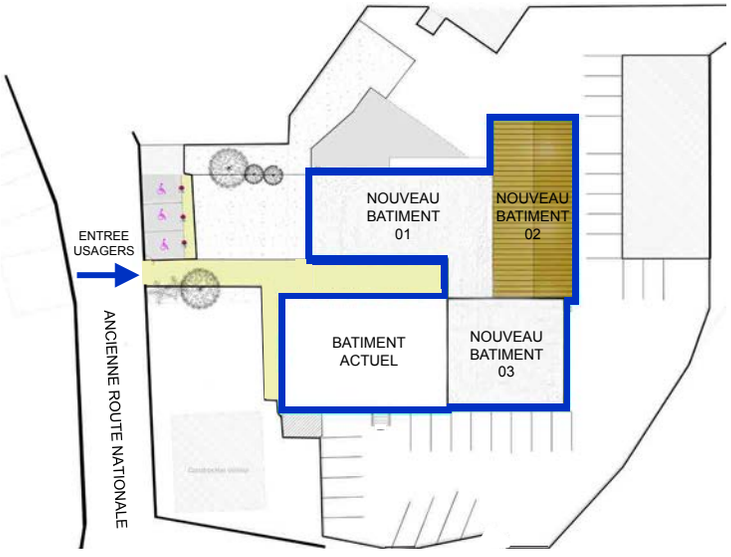

Vue aérienne du projet

Des subventions pour financer la majorité de l'opération

Cet investissement d'avenir représente un coût de travaux de l'ordre de 1,5 million d'euros HT avec des subventions espérées à hauteur d'environ 70%.

Grâce au dispositif « CAP 100 % Côte d'Or », la CAP Val de Saône va bénéficier d'une subvention du Conseil départemental évaluée à 717 500 €. Une 1ère aide essentielle à la concrétisation du projet !

D'autres subventions sont sollicitées auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté ou encore de la CAF de Côte d'Or.

Enfin, avec l'appui du SICECO, une étude sur le potentiel « énergies renouvelables » du siège communautaire va être menée (panneaux photovoltaïques, …).

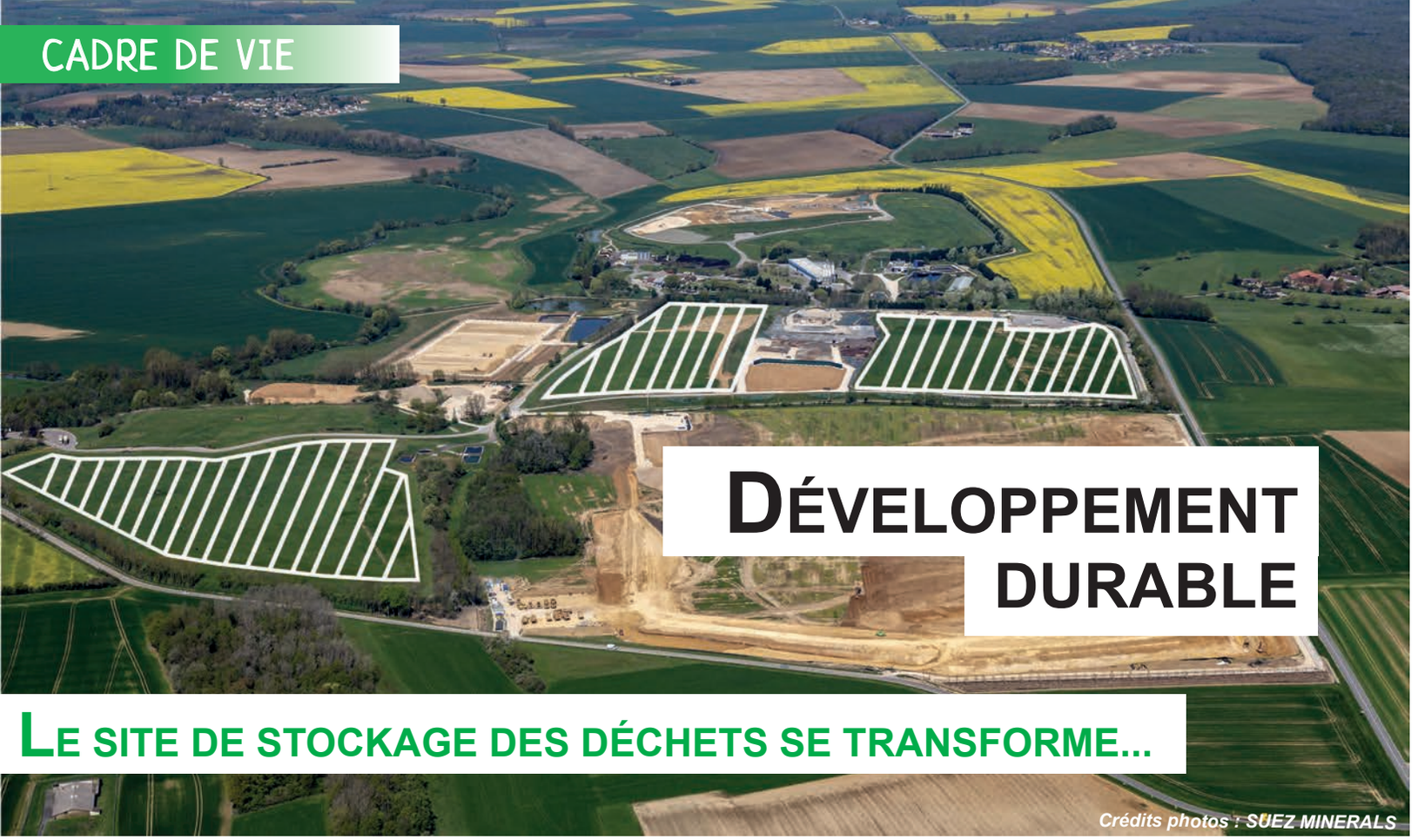

DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE SITE DE STOCKAGE DES DÉCHETS SE TRANSFORME...

Crédits photos : SUEZ MINERALS

Un projet en lien avec le PCAET de la CAP Val de Saône

Dans le 1er magazine intercommunal, nous vous avions présenté le Plan Climat-Air-Energie Territorial en cours d'élaboration.

Suez porte un projet qui contribuera fortement à cette ambition de développement des énergies renouvelables.

Plus de 27 000 panneaux solaires vont être installés

Depuis 2010, Suez et Engie développent un projet de parc photovoltaïque sur le territoire des communes de Drambon et Pontailler-sur-Saône. Les travaux ont débuté fin avril dernier et devraient se terminer d'ici deux ans.

S'agissant d'un site de stockage des déchets, cet espace était impropre à l'agriculture ou à la construction de bâtiments. Après de nombreuses années d'études, la création d'un parc photovoltaïque a été retenue.

Il s'étendra sur une vingtaine d'hectares (zones hachurées en blanc sur la photo) et produira jusqu'à 14 GWh par an, ce qui représente la consommation d'environ 4 500 foyers.

Les travaux ont commencé par l'installation de câbles reliés au point d'injection électrique (afin de livrer l'électricité produite). Les structures métalliques des panneaux solaires seront fixées sur du béton à partir du mois d'octobre 2018. Ainsi, 27 680 panneaux solaires à haut rendement seront déployés.

Si Suez met les terrains à disposition, c'est Engie qui investit seule dans ce projet qui représente douze millions d'euros.

« Si l'on ajoute à cela l'unité de valorisation de biogaz installée à proximité, l'écopôle de DRAMBON produira la consommation de 75% de la population de la CAP Val de Saône » indique Benoît PONSONNAILLE, Responsable du projet du parc photovoltaïque chez Suez.

LES CHIFFRES CLÉS À RETENIR

- Un parc de 20 hectares dédié au photovoltaïque,
- 27 680 panneaux solaires déployés,
- 14 GWh produit par an,
- L'équivalent de la consommation électrique de 4 500 foyers,
- Soit 45% de la population de la CAPVDS, et 75% si l'on prend en compte l'unité de valorisation de biogaz.

ÉCOLE DE MUSIQUE ET D'ART

DINGUE SONG', UN PROJET TOUT EN CHANSON À L'ÉCOLE JEAN JAURÈS D'AUXONNE

Dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique, l'École de Musique et d'Art de la CAP Val de Saône a proposé à l'école Jean Jaurès un projet de création de chansons intitulé « Dingue Song' ».

L'ensemble de l'équipe pédagogique de l'école a accueilli la proposition avec enthousiasme. La Bibliothèque Municipale d'Auxonne est également associée au projet.

Quels objectifs et finalités ?

Le but pour les sept classes de l'établissement est d'écrire, interpréter et mettre en musique tout au long de l'année des chansons avec l'aide d'une artiste en résidence au sein de l'établissement.

À l'issue de cette expérience ces chansons seront enregistrées par les enfants et feront l'objet d'une restitution sous la forme d'un CD réalisé avec le studio mobile de l'ARTDAM.

L'École de Musique et d'Art qui porte ce projet fera également participer ses orchestres sur les enregistrements et la classe d'art plastique sera chargée de créer la pochette du CD et si le temps le permet de créer un clip sur l'une des chansons.

Où en sommes-nous dans le projet ?

À ce stade, la phase d'écriture est presque achevée et pour certaines classes les mélodies déjà composées. Les enfants ont pu s'initier au chant, à l'écriture et à la musique.

C'est Adélaïde RAIMONDI, auteure, compositrice interprète, musicienne intervenante et écrivaine de livre jeunesse qui a été chargée d'intervenir au sein de l'école.

Cette artiste bénéficie de l'agrément de l'Education Nationale et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour pouvoir intervenir.

Qu'est-ce que le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLÉA) ?

Il s'agit d'une convention de partenariat d'une durée de trois ans entre le PETR Val de Saône Vingeanne, la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, l'Education Nationale, le Conseil Départemental de Côte d'Or et les Communautés de communes CAP Val de Saône et du Mirebellois Fontenois.

Elle a pour objectif de mettre en place des actions d'éducation artistique dans les établissements scolaires et services extra-scolaires du territoire en mutualisant les moyens des différents partenaires et en impliquant les acteurs culturels locaux.

Cette année, la CAP Val de Saône bénéficie d'un projet « Patrimoine » et d'un projet « Théâtre » au Collège Isle de Saône de Pontailler-sur-Saone, ainsi qu'un projet « Théâtre » au Collège la Croix des Sarrasins à Auxonne.

Dans ce cadre, la commune d'Auxonne a accueilli dans son centre-ville les « Rendez-vous Tréteaux », une manifestation qui rassemblait les ateliers théâtres des différents collèges de Côte d'Or le jeudi 24 mai 2018.

ENFANCE/JEUNESSE

UN SERVICE PÉRISCOLAIRE UNIFORMISÉ EN SEPTEMBRE 2018

Une gestion cohérente sur l'ensemble du territoire

Conséquence de la fusion, la CAP Val de Saône était compétente pour la gestion des activités périscolaires (accueils matin et soir – restauration scolaire) sur le seul territoire de l'ex Communauté de communes d'Auxonne. Le Conseil Communautaire a décidé en février d'uniformiser le service à l'échelle des 35 communes membres à partir de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2018.

Quelles conséquences ?

- Le même personnel : la CAP Val de Saône assurera la continuité des contrats de travail. Ce seront donc les mêmes équipes qui accueilleront les enfants.
- Les mêmes sites : en lien avec les communes, le service sera rendu aux mêmes lieux et horaires (à noter cependant quelques ajustements pour les sites concernés par le retour à 4 jours à la prochaine rentrée).

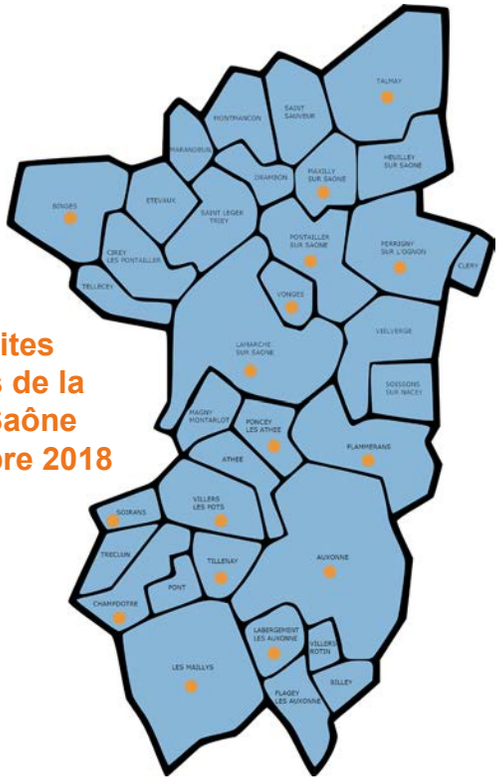

Carte des sites périscolaires de la CAP Val de Saône au 1er septembre 2018

Quelques changements à prévoir

- **Les modalités d'inscriptions :**

Les familles du secteur de Pontailler-sur-Saône pourront bénéficier du Portail Familles mis en place depuis le début de l'année pour inscrire leurs enfants aux activités périscolaires.

Si vous préférez le papier, ce sera toujours possible car des formulaires d'inscriptions seront également mis à votre disposition dans les mairies et les écoles (voir encadré ci-dessous).

- **Le système de facturation :**

Vous bénéficierez d'une facturation mensuelle unique pour tous les services Enfance-Jeunesse (accueils de loisirs, accueils jeunes, périscolaire), avec des tarifs prenant en compte les revenus des familles (fin des tarifs uniques en vigueur) et prévoyant des réductions à partir du 2ème enfant.

- **L'intégration de produits bio et locaux dans les repas.**

Des services à votre écoute

Dans le courant du mois de juin, nous viendrons à votre rencontre (permanences, réunions d'information, …) afin de vous accompagner notamment en vue des inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre.

L'information sera relayée par les écoles, les mairies et également sur notre site internet : www.capvaldesaone.fr

Coordonnées du service Inscription/Facturation : Nathalie NOEL et Myriam BRESSON

- **E-mail :** n.noel@ccavds.fr / m.bresson@ccavds.fr
- **Tél :** 03 80 31 48 29

ZOOM SUR : LE PORTAIL FAMILLES

Un outil en ligne pour gérer les inscriptions de vos enfants

Cette plateforme en ligne vous permet de gérer facilement et à tout moment l'inscription de vos enfants à nos différents services : restauration scolaire, périscolaire, extrascolaire, vacances, école de musique et d'art, ...

Avec le Portail Familles, vous pouvez être informé de l'actualité des services, gérer vos informations personnelles (famille et enfants), effectuer des réservations aux différentes activités (périscolaire, extrascolaire,...), 7j/7 et 24h/24 depuis n'importe quel ordinateur, tablette, smartphone ...

A ce jour, plus de 60% des familles utilisent ce service.

Pour créer votre compte, il suffit de faire une demande par e-mail à **n.noel@ccavds.fr**, ou de téléphoner au **03 80 31 48 29**, et de retourner le dossier papier complété à la CAP Val de Saône.

ENFANCE/JEUNESSE

UNE DES PRIORITÉS DE LA CAP VAL DE SAÔNE : DIVERSIFIER L'OFFRE D'ACTIVITÉS DÉDIÉES AUX JEUNES

La politique « Jeunesse » du territoire se développe !

Des actions sont mises en place par les services de la CAP Val de Saône afin d'étoffer l'offre d'activités dédiées aux plus jeunes :

- Organisation d'Espaces Ados pour les vacances scolaires et les mercredis,
- Mise en place d'un agenda avec le Lycée d'Auxonne « Prieur de la Côte d'Or ».

Pendant les vacances scolaires, deux espaces sont ouverts, l'un à Auxonne et l'autre à Pontailler-sur-Saône.

Un programme d'activités complet est proposé lors de chaque période de vacances. Il est remis directement aux parents et téléchargeable sur le Portail Familles.

Une thématique forte est proposée et permet de mettre en place des activités culturelles, des découvertes à visée sportive, de loisirs, des mini-séjours, …

Deux nouvelles actions prévues en 2018

Action n°1 : La mise en place d'une instance de jeunes

Elle sera constituée de jeunes qui souhaitent s'investir sur le territoire. Les animateurs pourront les guider dans l'émergence de projets comme des départs en séjours, des actions de solidarités internationales, sportives, culturelles, éco-citoyennes, … Pour y parvenir, un micro-trottoir sera organisé et posera la question suivante aux jeunes « C'est quoi être jeune dans le Val de Saône ? ».

L'ensemble de ces témoignages sera ensuite proposé dans une exposition en septembre qui sera ouverte à tous.

Action n°2 : La création d'une bourse jeunes

Le but de cette bourse est de financer des projets construits par et pour les jeunes, ce qui permettrait de dynamiser la politique jeunesse du territoire en valorisant leur autonomie.

Une fois le projet réalisé, les jeunes pourront partager leur expérience lors d'expositions, de repas, de témoignages, d'échanges intergénérationnels, ...

Renseignements auprès d'Aurélie GABRIEL
E-mail : a.gabriel@ccavds.fr
Tél : 06 28 95 56 04

COMMUNICATION NUMÉRIQUE

CRÉATION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET

Un site entièrement repensé

Issue de la fusion des Communautés de communes d'Auxonne et du Canton de Pontailler-sur-Saône, la CAP Val de Saône est une structure en constante évolution. Cette dynamique se retrouve aujourd'hui à travers la création d'un nouveau site internet : www.capvaldesaone.fr

Mis en ligne en mars dernier, il constitue une véritable passerelle entre vos besoins et nos services.

Plus qu'une simple refonte, il a été pensé de manière à ce que vous, utilisateurs, puissiez accéder facilement et rapidement à l'information que vous recherchez.

L'ergonomie du site a été également revue pour que votre exploration se fasse de manière fluide et agréable.

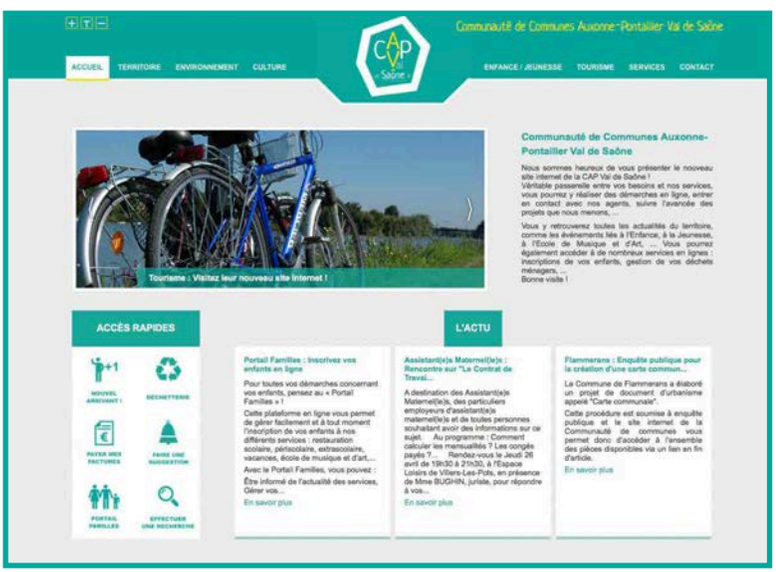

Que peut-on y trouver ?

- Un nouveau rubriquage qui met en avant les compétences de la CAP Val de Saône et valorise le territoire.
- Une page d'accueil dédiée aux dernières actualités de la CAP Val de Saône et des communes membres.
- Une partie « Accès Rapides », qui vous permet d'accéder directement à nos services en ligne : le Portail Familles pour gérer les inscriptions de vos enfants, l'espace Environnement pour toutes vos demandes concernant la gestion des déchets, ...

- Un espace « Accueil », qui vous fournit toutes nos informations de contact : horaires d'ouvertures, adresse, téléphone, localisation, ...

Nous espérons que l'interactivité de ce nouveau site saura vous séduire et qu'avec le temps il deviendra un outil réflexe pour réaliser vos démarches.

www.capvaldesaone.fr

TOURISME

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR VALORISER LE TERRITOIRE

Une offre de visite diversifiée et attractive

Toute l'année, trois thématiques de visites guidées, encadrées par un guide-conférencier sont proposées aux groupes :

- **« Auxonne, cœur de ville »** relate l'histoire de la ville et son évolution à travers l'architecture,
- **« Patrimoine militaire »** permet de retracer des siècles d'histoire militaire,
- **« L'Eglise Notre-Dame d'Auxonne »** met en lumière les particularités et la richesse architecturale de ce monument incontournable.

En saison touristique, des visites complémentaires sont mises en place :

- Plus courte qu'une visite guidée classique, entre histoire et anecdotes, **« Auxonne, les essentiels »** permet de découvrir les monuments incontournables de la ville.
- Adaptée aux familles, la visite à vélo **« Au fil de l'eau »** invite à découvrir le milieu naturel et son entourage architectural à travers des expériences ludiques.

Toujours pour les familles, mais aussi pour les groupes scolaires, des livrets de visite sont disponibles gratuitement pour les enfants.

Les amoureux de la nature pourront découvrir les richesses de la faune et la flore à Heuilley-sur-Saône, notamment en embarquant à bord d'un canoë sur la Saône et l'Ognon.

Enfin, l'Office de Tourisme s'est donné pour mission de soutenir les producteurs et artisans locaux. La boutique de l'Office de Tourisme compte déjà onze producteurs et offre un large choix : safran, escargots, biscuits, miel, livres, vitrail, céramique, mosaïque.

Le Val de Saône, une destination cyclable de référence

Une des forces du territoire est qu'il se situe au carrefour de plusieurs voies cyclables :

- **La Voie Bleue :** il s'agit d'une partie du circuit « L'Echappée Bleue » qui relie le Luxembourg à Lyon. Elle offre un faible dénivelé et assure un niveau de pratique accessible à tous dans un cadre environnemental très riche alternant entre prairies et rivières.

- **La liaison « Dijon-La Saône » :** au départ de Lamarche-sur-Saône, elle propose une quinzaine de kilomètres d'itinéraires partagés et de routes forestières. Dès 2019, cette véloroute permettra de rejoindre directement l'agglomération dijonnaise.

- **La Voie Verte :** depuis Maxilly-sur-Saône, elle offre un itinéraire entièrement sécurisé, des paysages verdoyants et un cadre authentique.

Afin de s'inscrire dans ce développement de l'offre cyclabe, l'Office de Tourisme a renouvelé sa labelisation « Accueil Vélo », une marque nationale qui garantit un accueil et des services de qualité auprès des cyclistes.

La CAP Val de Saône propose également un accompagnement technique et financier aux hébergeurs qui souhaiteraient être labellisés. Si vous êtes intéressé, contactez l'Office de Tourisme en téléphonant au 03 80 37 34 46 ou contact@capvaldesaone-tourisme.fr

Une communication numérique dynamique pour promouvoir le territoire

En mars 2018, l'Office de Tourisme s'est doté de nouveaux outils de communication numérique :

- Un site internet : **www.capvaldesaone-tourisme.fr**
- Un compte Instagram : **#capvaldesaonetourisme**

Dédié spécialement à l'activité touristique, le site internet met en avant toutes les informations relatives aux visites, aux animations et aux activités disponibles. Il recense également l'offre d'hébergement et de restauration présente sur le territoire.

Le compte Instagram permet aux utilisateurs de valoriser rapidement et en temps réel la beauté de nos paysages et la richesse de notre patrimoine historique.

CONTACTS

CAP Val de Saône Tourisme – 11, rue de Berbis – 21130 Auxonne – 03 80 37 34 46
contact@capvaldesaone-tourisme.fr – www.capvaldesaonetourisme.fr

Bureau d'Information Touristique – 3, rue du 8 mai 1945 – 21270 Pontailler-sur-Saône
03 80 47 84 42 - Ouvert uniquement en saison touristique.

MIEUX CONNAÎTRE VOS SERVICES

INTERVIEW DES AGENTS DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Quelles sont leurs fonctions ? A quoi ressemble leur quotidien ? Les agents de collecte répondent à nos questions et vous disent tout sur leur métier.

Comment fonctionne le service de collecte des déchets ménagers ?

Agents : *Quatre agents sont affectés au service de ramassage des ordures ménagères et nous disposons de deux bennes à ordures. La plupart du temps nous formons des duos, un conducteur et un rippeur.*

Pouvez-vous nous dire ce que signifie le mot « rippeur » ?

Agents : *C'est très simple, le terme rippeur est un synonyme d' « équipier de collecte », ce que l'on nomme plus familièrement « éboueur ».*

Comment se déroule une de vos journées ?

Agents : *Nous commencons notre journée à 3h du matin et nous terminons à 9h30. L'intérêt de ces horaires est évidemment de travailler pendant que les citoyens dorment et de ne pas trop gêner la circulation des véhicules.*

Par jour, nous parcourons environ 15 km à pied et nous ramassons entre 500 et 600 poubelles. Une fois que nous avons terminé notre tournée de ramassage, nous nous rendons à l'usine d'incinération des ordures ménagères ou au centre de tri situés à DIJON pour décharger nos déchets. Ensuite nous rentrons au dépôt et nous réalisons d'autres missions jusqu'à 9h30, comme le nettoyage des bennes à ordures ou la livraison des bacs.

Combien de communes sont concernées par vos tournées ?

Agents : *Pour l'instant, nous travaillons uniquement sur l'ex-canton d'Auxonne, ce qui représente 16 communes.*

Les 19 communes de l'ex-canton de Pontailler-sur-Saône sont gérées directement par le syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers. La CAPVDS va reprendre cette compétence en gestion directe, ce qui fera un total de 35 communes au 1er janvier 2019.
(ndlr : ce qui n'aura pas d'incidence sur le mode de facturation. Un point complet sera fait dans le prochain numéro).

Est-ce qu'il s'agit d'un métier compliqué ?

Agents : *Il s'agit surtout d'un travail éprouvant physiquement. C'est au niveau des bras, dos et genoux que c'est difficile.*

Chaque jour, nous descendons du marchepied, ce qui impacte les genoux. Nous soulevons les bacs à ordures pour les positionner sur le lève-conteneurs, ce qui sollicite beaucoup le dos et les bras. Alors effectivement, si on se contentait de faire cela quelques fois, ça irait, mais nous répétons cette opération plusieurs centaines de fois par jour.

Il faut aussi prendre en compte les conditions climatiques qui ne sont pas toujours évidentes. Qu'il neige, pleuve ou vente, les agents de collecte font leur tournée chaque jour de l'année. Et quand on sait que des agents ont 20 ans d'ancienneté ...

Ce n'est pas un métier facile, c'est certain.

Vous avez évoqué les aspects difficiles du métier, quels sont les positifs ?

Agents : *La partie positive de tout ça, c'est que les usagers sont toujours agréables avec nous.*

Les bacs à ordures sont, pour la grande majorité, déposés correctement devant les maisons, ce qui facilite le ramassage, et il y a très rarement de problèmes pendant une tournée.

Est-ce que vous avez un message pour les usagers ?

Agents : *Continuez à bien disposer vos bacs sur les trottoirs pour les ramassages, avec la poignée en direction de la route si possible. Pour ceux qui ont tendance à ne pas le faire, ayez en tête que ce simple geste nous aide grandement au quotidien. Et enfin, continuez à nous accueillir avec le sourire.*

Événements à venir

Des activités pour tous les goûts !

Dimanche 24 Juin - 9h/18h
« Fête de l'Eau »
Pontailler-sur-Saône

Tous les vendredis de Juillet/Août
19h/23h
Marchés Nocturnes d'Auxonne
Gradins du vieux port

Vendredi 06 Juillet - 20h30
« La Boîte à Musique (en)chantée »
Musique et chant
Auxonne, gradins du vieux port

Vendredi 03 Août - 20h30
Délinquante « Femme » - Musique et chant
Auxonne, gradins du vieux port

Vendredi 24 Août - 20h30
Barzingault Quintet - Musique et chant
Auxonne, gradins du vieux port

Dimanche 29 Août
Fête de l'Oignon
Pontailler-sur-Saône

Dimanche 02 Septembre
Marche Gourmande
Lamarche-sur-Saône

Samedi 15 Septembre
Ecole de Musique et d'Art
Journée portes ouvertes
Dans le cadre de « Art en Val de Saône »
Salle des Fêtes de Pontailler/Saône